

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 MAI 2017**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Le vingt-quatre mai deux mil dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et messieurs GARNIER-MOULIN-PERRODIN-LELIEVRE-CARPENTIER-LECAUCHOIS-POTHIER--HARIVEL-DESCHAMPS-HERON-LEROUX-DUTILLEUX-RENAUD-HENRY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Madame LAUGEOIS qui donne pouvoir à Madame POTHIER

Madame PLANTEGENEST qui donne pouvoir à Monsieur HARIVEL

Monsieur MARIE qui donne pouvoir à Madame PERRODIN

Absents non excusés :

Messieurs CHEVALIER et FREYERMOUTH

Secrétaire de séance : Madame POTHIER

Monsieur GARNIER propose au conseil municipal d'une part de bien vouloir délibérer sur trois questions non inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- Aide communale à l'installation de commerces
- Achat d'un jeu extérieur pour le Parc Daniel JEANNOT
- Décision modificative n°2 au budget primitif 2017 en section d'investissement

Bien que ces questions ne figurent pas à l'ordre du jour.

Et d'autre part de retirer la question n°2 à l'ordre du jour : « Fourniture et pose de stores enrouleurs intérieurs aux écoles élémentaire et maternelle », le dossier étant incomplet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'examiner les trois questions supplémentaires en fin de séance et prend note du retrait de la question n°2.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 avril 2017**

Le procès-verbal est adopté sans observations.

POUR : 17                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**N°1/2017-24/05 : ECOLE ELEMENTAIRE (ANCIEN PRIMAIRE)****- Fourniture et pose de volets roulants**

Madame LELIEVRE, en charge du dossier, informe le conseil municipal qu'elle a contacté deux fournisseurs pour la fourniture et la pose de 5 volets roulants pour les classes de l'école élémentaire à l'ancien primaire. Ces derniers ont répondu comme suit :

Fournisseurs	Montant HT
STORES DE FRANCE à Caen	2 992.50€
ALUMEN à Caen	2 015.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de la SARL ALUMEN à Caen pour un montant HT de 2 15.00€,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2017 sur l'Opération n°104 « Gros travaux / Bâtiments communaux » Article 21312 « Bâtiments scolaires ».

POUR : 17                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**N°2/2017-24/05 : ECOLE MATERNELLE****- Remplacement de trois vitrages embués**

Madame LELIEVRE, en charge du dossier, informe le conseil municipal qu'elle a contacté deux fournisseurs pour la fourniture et la pose de 3 vitrages embués pour les classes de l'école maternelle et que ces derniers ont répondu comme suit :

Fournisseurs	Montant HT
ST GOBAIN GLASS SOLUTIONS à Carpiquet	1 148.08€
SV MIROITERIE à Rots	1 226.27€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de ST GOBAIN GLASS SOLUTIONS à Carpiquet pour un montant HT de 1 148.08€,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section de fonctionnement du budget primitif 2017 au Chapitre 011 Article 615221 « Bâtiments publics ».

POUR : 17                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**N°3/2017-24/05 : GARDERIE PERISCOLAIRE DES PETITS****- Fourniture et pose d'un hublot sur la porte coupe-feu**

Madame LELIEVRE, en charge du dossier, informe le conseil municipal qu'elle a contacté la SARL ALUMEN à Caen pour la fourniture et la pose d'un hublot vitré sur la porte coupe-feu donnant accès à la garderie périscolaire des « Petits ».

Madame LELIEVRE précise à l'assemblée que l'installation de ce hublot permettra aux agents affectés à la garderie de voir qui se présente dans le hall d'entrée ce qui n'est pas le cas actuellement.

La SARL ALUMEN, après s'être rendu sur place, a remis un devis proposant la fourniture et la pose d'un hublot inox vitré de diamètre 300 pour porte coupe-feu en bois d'épaisseur de 40mm.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis la SARL ALUMEN à Caen pour un montant HT de 415.00€,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2017 sur l'Opération n°104 « Gros travaux / Bâtiments communaux » Article 21318 « Autres bâtiments publics ».

POUR : 17                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**N°4/2016-24/05 : TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES**

**- Coût des intervenants extérieurs**

Sur proposition de Monsieur le Maire et de Madame LELIEVRE, en charge du dossier, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal fixe pour la scolarité 2017/2018, dans le cadre des activités périscolaires, à 14 voix pour le coût maximum des intervenants extérieurs à 40.00€ la séance d'1 heure, contre 2 voix à 35€ et 1 voix à 45€,

Précise que les crédits pour l'année 2017 sont pourvus en section de fonctionnement du budget primitif 2017 au Chapitre 011 Article 6288 « Autres services extérieurs ».

**N°5/2017-24/05 : LOGEMENTS INSTITUTEURS DE BAVENT**

**- Tarification de la fourniture d'eau**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Considérant l'installation d'un sous compteur d'eau par logement, de l'immeuble situé rue de la Petite justice à Bavent, afin de déterminer la consommation d'eau exacte des locataires,

Le conseil municipal fixe au 1<sup>er</sup> mai 2017 la provision mensuelle sur la consommation d'eau par logement à 25.00€,

Précise que cette avance fera l'objet d'une régularisation en fin d'année en fonction de la consommation réelle de chaque locataire.

Dit que le recouvrement est prévu en recettes de fonctionnement chapitre 70 à l'Article 70878 « Remboursement de frais par autres redevables ».

POUR : 17                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**N°6/2017-24/05 : MAIRIE**

**- Achat d'un ordinateur portable**

Monsieur LECAUCHOIS, en charge du dossier informe le conseil municipal que trois fournisseurs ont été contacté pour l'achat d'un ordinateur portable avec accessoires (souris et point d'accès) pour le bureau des adjoints à la mairie et que ces derniers ont répondu comme suit :

Fournisseurs	Montant HT
BOULANGER à Mondeville	525.81€
OFFICE DEPOT à Mondeville	448.70€
GENERATION NET à Louvigny	478.73€

Monsieur LECAUCHOIS, au vu des caractéristiques du matériel propose à l'assemblée de retenir la proposition du fournisseur GENERATION NET pour un montant HT de 478.73€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de GENERATION NET à Louvigny pour un montant HT de 478.73€,

Autorise Monsieur le Maire à passer la commande,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2017 sur l'Opération n°106 « matériel d'équipement » Article 2183 « Matériel de bureau et informatique ».

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N°7/2017-24/05 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2017**  
**- Section d'investissement**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Considérant qu'il convient de faire face aux dépenses liées d'une part à la fourniture et la pose de stores enrôleurs intérieurs aux écoles élémentaire et maternelle et d'autre part à la fourniture et la pose de volets roulants à l'école élémentaire (ancien primaire),

Considérant que l'article 21312 « Bâtiments scolaires » sur l'opération n°104 « Gros travaux/Bâtiments scolaires » est insuffisamment pourvu,

Le conseil municipal décide le transfert de crédit en section d'investissement du budget primitif 2017 comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 : Terrains nus	5 000.00€	
D 21312-104 : Gros travaux/Bâtiments Comx		5 000.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000.00€	5 000.00€

Et autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables.

Ce qui ramène les crédits ouverts à :

Désignation	Crédits ouverts
D 2111 : Terrains nus	610 717.00€
D 21312-104 : Gros travaux/Bâtiments Comx	6 500.00€

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N°8/2017-24/05 : PARC DANIEL JEANNOT**  
**- Achat d'un jeu extérieur « Pyramide »**

Monsieur MOULIN, en charge du dossier avec la commission jeux, informe le conseil municipal que trois fournisseurs ont été sollicités pour l'achat d'un nouveau jeu extérieur pour enfants de 4 à 12 ans modèle « Araignée » ou « Pyramide » destiné à être installé dans le parc Daniel JEANNOT.

Ces derniers ont répondu comme suit, excepté la Société HAGS France à Mailleroncourt-Charette qui n'a pas donné suite :

Fournisseurs	Montant HT
MSD Trading System à Lisieux	5 229.66€
MANUTAN Collectivités à Cesson Sévigné	4 876.80€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de MANUTAN Collectivités à Cesson Sévigné pour la fourniture de la structure Pyramide 4-12 ans, comprenant le panneau d'information sur poteau inox pour un montant HT de 4 876.80€,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer la commande.

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2017 sur l'opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2152 « Installations de voirie ».

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **N°9/2017-24/05 : AIDE COMMUNALE A L'INSTALLATION DE COMMERCES**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à 15 voix pour et 2 abstentions de verser une aide mensuelle pendant six mois correspondant à 50% du loyer mensuel dans la limite de 250€, à chaque commerçant désirant s'installer soit au lotissement Le Douet Clapet sur la parcelle située en section AK n°93, soit rue la Petite Justice sur la propriété de CALVADOS HABITAT en section AE n°49 (partie).

Dit que cette aide sera versée à chaque commerçant se trouvant en accession à la propriété ou en location.

#### **CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2018**

##### **- Liste préparatoire communale**

Monsieur le Maire, en vue de dresser la liste préparatoire d la liste annuelle des jurés pour l'année 2018, tire au sort publiquement, à partir de la liste générale électorale politique de Bavent 3 Noms conformément à l'Arrêté préfectoral, en date du 24 avril 2017, à savoir :

1. Monsieur REVERT Jean-Marc, Pierre, Claude  
Né le 8 juillet 1976 à Caen (14) – domicilié à Bavent (14860) 21 chemin du Bourgneuf
2. Madame COUDEVILLE Liliane, Mauricette, Geneviève épouse HAMEL  
Née le 25 octobre 1956 à Louversey (27) – domiciliée à Bavent (14860) 19 rue Hector Berlioz
3. Monsieur PILLET Marc, Michel  
Né le 15 juin 1969 à Caen (14) – domicilié à Bavent (14860) 14 rue des Cyclamens

Fin de la séance à 20h35

Affichage le 7 juin 2017

Le Maire,

Jean-Luc GARNIER